



Conseil économique et social

Distr. générale
12 juin 2019
Français
Original : anglais

Session de 2019

26 juillet 2018-25 juillet 2019

Point 5 de l'ordre du jour

Débat de haut niveau

Déclaration présentée par International Multiracial Shared Cultural Organization, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social*

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 30 et 31 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

* La version originale de la présente déclaration n'a pas été revue par les services d'édition.



Déclaration

Imaginez que vous rentrez chez vous et tombez nez à nez avec des voleurs, assis dans votre canapé. Imaginez qu'ils vendent vos meubles, qu'ils vous forcent à les aider à les livrer aux acheteurs et, comme si cela ne suffisait pas, qu'ils vous imposent une taxe sur les marchandises vendues. L'accès illégal aux terres, aux biens et à la souveraineté en Afrique et l'exclusion des personnes d'ascendance africaine sont une véritable escroquerie.

International Multiracial Shared cultural Organization (IMSCO) permet aux Africaines et aux Africains du continent et de la diaspora de faire du commerce et des affaires pour augmenter le pouvoir économique de l'Afrique. L'organisation oriente les Africaines et les Africains dans la gestion des billions de dollars annuels que représentent les réserves mondiales d'or (54 %), de platine (85 %), de diamants (89 %, avec celles de la Fédération de Russie), de chrome (99 %) et de coltan (80 %) que renferme le continent. Notre objectif est de faire profiter la population des contrats de milliards de dollars dont elle est exclue par les sociétés multinationales.

Notre organisation est présente sur le terrain en Afrique depuis quarante ans, et c'est avec fierté que nous présentons aujourd'hui l'une de nos plus grandes réussites : la signature par les pays africains des Conventions d'établissement de l'IMSCO. Il s'agit d'accords donnant à l'organisation le pouvoir, d'une part, de faciliter la redistribution et la négociation des contrats, et, d'autre part, d'aider les personnes d'ascendance africaine à effectuer des échanges commerciaux avec les pays du continent. L'IMSCO les encourage à retourner dans les pays participants pour contribuer, avec leur famille et grâce à leurs connaissances et aux ressources nécessaires, à renforcer les infrastructures de ces États. Elle met également en place des programmes de promotion de l'esprit d'entreprise et d'aide à la budgétisation destinés aux jeunes et aux femmes du continent.

En conclusion, notre objectif pour les dix prochaines années sera de veiller à ce que la population africaine et les personnes d'ascendance africaine soient prises en compte grâce au rassemblement des familles et à l'octroi de lignes de crédit en faveur de l'éducation et de l'esprit d'entreprise. Les lignes de crédit permettront aux citoyennes et citoyens africains et aux personnes d'ascendance africaine d'acquérir des connaissances dans les universités où ils seront acceptés pour participer à nos efforts de développement du capital humain. L'IMSCO prévoit également d'en accorder aux entreprises afin de stimuler la croissance économique et d'augmenter les dépenses d'investissement, la production et la création d'emplois, de façon à favoriser les échanges commerciaux entre les États africains. Il en résultera un accroissement du PIB et des recettes tirées de l'impôt sur le revenu et de l'impôt sur les sociétés.

Notre organisation souhaite collaborer avec les personnes d'ascendance africaine et les ONG du continent actives dans le renforcement des infrastructures, dans l'élaboration des politiques internationales ou sur le marché de l'énergie. Pour l'ensemble des dirigeants et dirigeantes, des ambassadeurs et ambassadrices et des chefs d'État africains, l'égalité sera réelle lorsque la population du continent et la diaspora partageront les richesses créées et entretiendront des relations commerciales, et lorsque le monde sera débarrassé de toute influence coloniale. Nous entendons signer des Conventions d'établissement partout en Afrique pendant la Décennie internationale des personnes d'ascendance africaine, qui prendra fin en 2024, afin de donner la possibilité à la diaspora, aux Africaines et aux Africains de prospérer grâce aux nombreuses activités commerciales menées sur notre terre natale.